



Dossier D'inscription Péri-scolaire 2024/2025

Entre les soussignés

Infos Client Nom : Adresse : N° de tel : Autre contact n° de tel : Prénom(s) de votre/vos enfant(s) :	L'association Zot Trank'île W9R4007786 SIRET : 84958193900014 Dossier à envoyer sur zottrankile.inscriptions@gmail.com Représentée par Marine Gaudard-Vieren Directrice
--	---

Le client a choisi **l'association Zot Trank'île** pour effectuer les prestations objet du présent contrat.

Prestation à réaliser :

➤ Accueil de votre/vos enfant(s) dès **3 ans en péri-scolaire** pendant l'année scolaire 2023-2024 sur la période du **19 août 2024 au 4 Juillet 2025**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le matin de **7h à 8h** et le soir de **15h30 à 18h30**.

➤ Proposer des temps de garderie avant et après l'école, devoirs surveillés si besoin, trajet association-école ou école-association.

Lieu de l'accueil : Association Zot Trank'île 1 rue de l'amitié, 4 Robinets, 97436 Saint Leu.

Rappel important : De l'eau et une collation seront mises à disposition, sous réserve de respecter les allergies alimentaires de chacun.

GRILLE TARIFAIRE	Tarif forfaitaire	Tarif à la carte
Annuel	1200€	10€ de l'heure
Trimestriel	400 €	
Semestriel	600€	
Mensuel	120€	
Formule choisie (à remplir par le client)		
Tarif de la formule choisie (à remplir par le client)		

Adhésion nominative (1 adhésion par enfant) dont le montant de 12€ est à verser **directement sur le site suivant :**

<https://www.helloasso.com/associations/zot-trank-ile/adhesions/adhesion-2023-zot-trank-ile-nominative-et-civile>

➤ En adhérant à notre association :

- Vous profitez des tarifs avantageux sur l'ACCUEIL CRÉATIF les mercredis et stages vacances 6 à 9 ans, ainsi que TOUS les ATELIERS d'accompagnement à la parentalité et de bien-être
- Vous contribuez à faire vivre Zot Trank'île (achat matériel pédagogique, petits travaux, organisation d'évènements)

➤ Comment cela fonctionne ?

- l'adhésion est en année scolaire, pour le périscolaire
- payante à partir d'un enfant âgé de 2 ans
- elle est nominative

Par exemple: si vous souhaitez participer à un atelier en duo, vous avez besoin d'une adhésion pour vous et pour votre enfant: donc 12€ x2 = 24€

On offre la 4e adhésion pour les familles nombreuses.

TOTAL TTC € hors adhésion

IMPORTANT : Le paiement de la prestation devra être effectué **au plus tard au premier jour d'accueil** de l'enfant.

50€ d'arrhes* seront versées pour valider toute inscription semestrielle ou annuelle.

**En cas d'annulation par le client, les arrhes demeureront acquises.*

Modalités de paiement

Mode de paiement : virement ou chèque à l'ordre de Zot Trank'île.

Nom du compte : Zot Trank'île IBAN : FR76 1010 7006 2000 7320 5438

735 CODE BIC : BREDFRPPXXX BANQUE : BRED

Les parties décident qu'il sera fait application des **conditions générales de prestation** de services telles qu'inscrites en annexe 1.

Fait en 2 originaux, à,
le.....

Signatures et cachets

Le client Représentant de l'association Zot Trank'île



Zot Trank'île
1 Rue de l'amitié
97436 4 Robinets, St Leu
06 92 17 82 74
zottrankile@gmail.com
SIRET: 849 581 939 00014

Article 1 : objet et définition du contrat

Le présent contrat a pour objet d'organiser les conditions générales et les modalités particulières pour la réalisation de missions de prestation de services par le prestataire au bénéfice du client.

Article 2 : exécution de la prestation

Le prestataire s'engage à mener à bien la tâche précisée dans les conditions particulières. Le client s'engage à collaborer avec le prestataire en lui remettant toutes les informations utiles et nécessaires à la bonne exécution de la prestation et au respect des délais d'exécution.

La journée s'effectue le mercredi, à partir de 8h et jusqu'à 16h30.

Les enfants doivent être accompagnés dans la structure et confiés au personnel de Zot Trank'île. Il est interdit de laisser l'enfant à proximité ou à l'entrée du lieu d'accueil. Le parent s'engage à venir chercher son enfant avant l'heure de fin de l'accueil. En cas de manquement à cette clause, le parent sera contacté. Zot Trank'île se réserve le droit de refuser les prestations futures au parent n'ayant pas respecté cette condition.

La fiche sanitaire devra être obligatoirement complétée par le parent et transmise à Zot Trank'île.

Article 3 : lieu et durée de la prestation

Le présent contrat est conclu pour une période définie et le lieu d'intervention est spécifié dans le présent contrat.

Article 5 : facturation

En contrepartie des prestations exécutées, le client bénéficiaire s'engage à régler la prestation. Ces tarifs s'entendent toutes taxes comprises. Le règlement est à effectuer au plus tard dans les 15 jours suivants la date de la facture.

Taux de pénalités de retard : 11,00%
Nos conditions de vente ne prévoient pas d'escompte pour paiement anticipé. Sous réserve des conditions particulières, le règlement des factures se fera selon les différents modes de règlement établis dans le devis. Tous les frais bancaires liés au règlement de la prestation sont à la charge du client.

Article 6 : responsabilité et assurances

Le prestataire s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile et professionnelle.

Le client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle du prestataire à raison de l'exécution des prestations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le client, pour les services fournis par le prestataire. Zot Trank'île est responsable de la sécurité des enfants pendant les heures de prestation.

Article 7 : obligations

Les affaires personnelles de l'enfant, boissons, repas sont de la responsabilité du parent.

Les familles ne doivent laisser à leur enfant ni objet dangereux ni argent. Les animaux ne sont pas acceptés pour des raisons d'hygiène.

Aucun comportement mettant en danger un autre enfant ne sera toléré. Tous les objets utilisés par les enfants doivent rester/ou être restitués.

Les bijoux ou objets de valeur sont interdits (boucles d'oreilles, broche, collier, montre...), leur port n'engage pas la responsabilité du personnel, en cas de perte ou de blessure. Les objets dangereux sont interdits (objets coupants, pointus, explosifs, inflammables, corrosifs...) ainsi que certains jouets également dangereux. Les jouets tolérés n'engagent pas la responsabilité du personnel en cas de perte, d'échange ou de détérioration.

Article 8 : résiliation

En cas de suspension ou rupture du contrat par le client, quelque en soit la cause, les sommes déjà perçues par le prestataire lui demeureront acquises, le client paiera intégralement la facturation due.

Article 9 : annulation des prestations

Dans le cas où l'enfant n'est pas présent, le parent devra contacter l'équipe d'animation et fournir un justificatif dans les 2 jours suivants. Sans ce justificatif, le remboursement ne peut être effectué. Zot Trank'île se réserve le droit d'annuler ses prestations pour des raisons sécuritaires, le client en sera informé dans un délai minimum de 48h avant le début des prestations.

Zot Trank'île se réserve le droit d'annuler ses prestations si le nombre d'inscriptions est en dessous de 5 participants.

Tout client ayant déjà versé un acompte se verra alors remboursé dans un délai de 3 jours.

FICHE SANITAIRE OBLIGATOIRE

Nom de l'enfant

Date de naissance

M F

Je soussigné(e).....

En cas de problème, j'autorise :

.....
.....
.....

Déclare être le responsable légal de

N° tel.....

l'enfant.

A venir chercher mon enfant dans les locaux de
Zot Trank'île.

Commentaires / recommandations utiles (médicales ou autres) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signe particulier : Votre enfant porte-t-il des lunettes ? Oui Non

Je décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir avant ou après les heures d'ouverture et de fermeture de l'accueil Zot Trank'île.

J'autorise la publication de photos de mon enfant dans le cadre de la promotion des activités de Zot Trank'île.

Je, soussigné(e) responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animatrices à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence, seules habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date et signature du parent